



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Pché de réception en préfecture : 08/10/2026
094219400173-202610082026210-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-210

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ADHESION A L'ASSOCIATION DU FESTIVAL SONS D'HIVER ET PARTICIPATION AU FESTIVAL SONS D'HIVER

Rapporteur : Mme Isabelle DEISS

Direction et Service : DAC - Direction des Affaires Culturelles

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 46

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 6ème Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du 21 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 23 septembre 2026 ;

Considérant que l'association Sons d'hiver œuvre au développement et à la diffusion des musiques créatives, du jazz et des musiques actuelles, notamment à travers l'organisation du Festival Sons d'hiver ;

Considérant l'intérêt, pour la commune, de soutenir cette manifestation culturelle reconnue et de favoriser l'accès des habitants à une programmation artistique de qualité ;

Considérant que le montant de l'adhésion annuelle à l'association Sons d'hiver est fixé à 150 € ;

Considérant l'intérêt que représente la participation de la commune à l'édition 2027 du Festival Sons d'hiver ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association Sons d'hiver pour un montant annuel de 150 €.

ARTICLE 2 : APPROUVE la participation de la commune à l'édition 2027 du Festival Sons d'hiver, selon les modalités définies avec l'association.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes ou dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget communal des exercices concernés.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF